

Information à la clientèle Entreprises conformément à l'art. 45 de la Loi sur la surveillance des assurances (LSA)

Votre spécialiste en assurance

Nom, prénom	En tant que spécialiste en assurance employé·e par Helsana Assurances SA, je vous propose les produits d'assurance des compagnies d'assurance suivantes :	
Compagnie d'assurance *		Branche d'assurance
Helsana Assurances SA	Helsana Assurances complémentaires SA Zürichstrasse 130 8600 Dübendorf	Assurances de personnes : – assurances complémentaires des soins, – assurances complémentaires d'hospitalisation
NPA, lieu	Helsana Accidents SA Zürichstrasse 130 8600 Dübendorf	Garanties financières : – assurances indemnités journalières, – assurances de capital
	Helsana Protection juridique SA Entfelderstrasse 2 5001 Aarau	Assurance accidents complémentaire
	Européenne Assurances Voyages SA Margarethenstrasse 38 4053 Bâle	Assurance protection juridique
	Solida Assurances SA Saumackerstr. 35 8048 Zurich	Assurance de personnes : – assurance couvrant les frais de guérison en cas de maladie et d'accident destinée aux étrangers visitant la Suisse
	Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA St. Alban-Anlage 26 4002 Bâle	Assurance de choses : – assurance animaux pour chiens et chats
	PAX Aeschenplatz 13 4002 Bâle	Protection financière : – assurance de capital en cas de décès et d'invalidité consécutive à un accident (PREVEA Accident), – contrat d'assurance collectif
		Protection financière : – assurance de capital en cas de décès et d'invalidité consécutive à une maladie (PREVEA Maladie), – contrat d'assurance-vie collectif
		Assurance-vie : – prévoyance privée
<p>* Helsana Assurances SA a conclu des contrats de collaboration, des contrats collectifs d'assurance et des contrats d'intermédiaire avec les compagnies d'assurance susmentionnées. Aussi bien les différents assureurs qu'Helsana Assurances SA peuvent être tenus directement responsables en cas d'erreurs ou de renseignements inexacts lors de mon conseil. Pour les contrats collectifs d'assurance, la responsabilité directe ne s'applique qu'à l'égard d'Helsana Assurances complémentaires SA. Il existe un contrat de collaboration entre Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Protection juridique SA. Son contenu est le suivant : outre la négociation de contrats d'assurance, Helsana Assurances complémentaires SA prend également en charge l'information des personnes assurées, l'administration des données d'assurance, l'Underwriting standardisé dans le cadre des prescriptions éventuelles d'Helsana Protection juridique SA, l'administration des polices, le recouvrement des primes (gestion des rappels) et le reporting sur le portefeuille à Helsana Protection juridique SA.</p>		
<p>Les données personnelles reçues sont utilisées pour le conseil et le traitement de vos propositions d'assurance. Outre les conseillers en assurance, les assureurs auprès desquels une offre est demandée ont également accès aux données. Si un contrat d'assurance est conclu, le traitement ultérieur des données est régi par les dispositions de l'assureur concerné.</p> <p>Le traitement des données est soumis à la loi sur la protection des données. Vos données personnelles ne sont pas transmises à des tiers. Les partenaires contractuels ainsi que les membres du Groupe Helsana et d'Helsana Participations SA ne sont pas considérés comme des tiers.</p> <p>Les données personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire au regard des dispositions légales et contractuelles, puis sont effacées. Vous avez le droit de demander à l'assureur les renseignements prévus par la loi relatifs au traitement des données vous concernant, selon les art. 25 ss de la Loi sur la protection des données (LPD).</p>		
<p>Si vous souhaitez vous informer sur ma formation initiale et continue dans le domaine de l'assurance, n'hésitez pas à saisir mon nom dans le registre public de l'Association pour la formation professionnelle en assurance (AFA) sur register.vbv.ch/?lang=fr.</p>		

Protection des données / Confidentialité

Formation initiale et continue